

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 25 janvier 2007.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Est absente :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2006

Résolution n° E-2007-02

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2006.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Établissement des quotes-parts 2007

Résolution n° E-2007-03

D'établir la quote-part payable par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2007, au montant établi au tableau joint en annexe au mémoire du 12 janvier 2007 du secrétaire-trésorier, le tout en application du Règlement N° 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMQ.

De demander au ministère des Affaires municipales et des Régions la possibilité d'effectuer plus tôt le calcul des potentiels fiscaux applicables à l'année concernée par le budget, de manière à connaître au moment de l'adoption du budget, les quotes-parts définitives de chacune des municipalités de la CMQ.

Le montant établi de la quote-part est payable en trois versements, soit 33 1/3 au plus tard le 1^{er} avril, 33 1/3 au plus tard le 3 juillet pour le second versement et 33 1/3 au plus tard le 1^{er} octobre pour le dernier versement.

Un versement non payé à échéance porte intérêt pour l'année 2007 au même taux que celui fixé pour les années passées, soit 10 %.

Référence : Mémoire du 12 janvier 2007
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Programme d'aide aux employés (PAE)

Résolution n° E-2007-04

D'accepter la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Québec prévoyant pour les employés engagés par la CMQ l'accès et les bénéfices du programme d'aide mis en place par la Ville de Québec pour ses employés. L'entente est pour l'année 2007 et peut être renouvelée aux mêmes conditions pour chacune des deux années suivantes.

D'autoriser la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau, à signer un protocole d'entente substantiellement conforme à celui joint au mémoire du 20 décembre 2006 du secrétaire-trésorier sur ce programme d'aide aux employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Référence : Mémoire du 20 décembre 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2007-20
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres pour une étude sur les paysages

Résolution n° E-2007-05

D'accepter le devis d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude portant les paysages d'intérêt métropolitain sans la mention d'un montant sur l'évaluation du coût de l'étude.

D'accepter la grille concernant l'évaluation des offres qui seront présentées.

De procéder par un appel d'offres public pour la réalisation de cette étude.

De former un comité de sélection composé de Mme Francine Bégin, représentante de la Ville de Québec, M. Benoît Chevalier, représentant de la Ville de Lévis, M. Pierre-Alexandre Côté, représentant des trois MRC, Mme Isabelle Boucher, représentante du ministère des Affaires municipales et des Régions, M. Pierre Lahoud, représentant du ministère de la Culture et des Communications ainsi que M. Denis Ouellet, représentant de la CMQ, pour analyser les offres qui seront présentées et faire une recommandation au comité exécutif ou, le cas échéant, au conseil de la CMQ.

D'autoriser le directeur général à faire une demande d'aide financière auprès du « Fonds Vert » de la Fédération canadienne des municipalités, pour la réalisation de cette étude.

Référence : Mémoire du 18 janvier 2007
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2007-06

De prendre acte du bordereau d'information en date du 25 janvier 2007 contenant le document suivant :

- a) Note du 14 décembre 2006 de M. Dominique Lord relative à la demande d'avis de la CPTAQ concernant la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Référence : Bordereau d'information du 25 janvier 2007

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

VICE-PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE